

**Discours du Président pour le dixième anniversaire de la Charte
Espace et catastrophes majeures
19 octobre 2010**

Messieurs les Présidents des agences spatiales, Messieurs les délégués du Conseil, Messieurs et mesdames,

Je suis heureux de célébrer avec vous le dixième anniversaire de la création de cet outil formidable qu'est la Charte Espace et Catastrophes majeures, et de vous retrouver, collègues et amis de la grande communauté spatiale, pour nous féliciter ensemble d'une de nos plus belles réussites dans nos efforts pour mettre l'espace au service de notre humanité et de notre planète.

Pour autant, je n'oublie pas que célébrer un anniversaire est l'occasion d'une part de poser un bilan (ce qui ne se fait pas sans une certaine émotion), d'autre part de se tourner vers l'avenir (ce qui fait appel à notre sens de la responsabilité).

Le bilan de la première décennie de cette Charte est clairement marqué par un mot, celui de succès.

Lorsque, à la suite de la conférence UNISPACE III de 1999, le CNES s'est associé à l'ESA et à la CSA pour élaborer et fonder la Charte Espace et Catastrophes majeures, l'un de ses objectifs était de montrer qu'en intégrant un ensemble de systèmes spatiaux d'observation, la technologie spatiale permettrait de satisfaire les demandes d'intervention dans les situations de catastrophe majeure. Cette démonstration, tous s'accordent à le reconnaître, est aujourd'hui faite : la reconnaissance de l'apport de l'imagerie spatiale dans la gestion des crises est maintenant acquise.

Qu'est-ce qui nous permet de l'affirmer ?

D'abord et avant tout, les appréciations positives d'un nombre croissant de services de sécurité civile qui considèrent la Charte comme un instrument supplémentaire et efficace issu des technologies spatiales, à leur disposition pour améliorer la gestion des catastrophes naturelles.

Ensuite, le nombre croissant d'organismes nationaux et internationaux chargés des opérations de secours d'urgence qui demandent l'accès direct aux services offerts par la Charte et, conjointement, le nombre d'agences spatiales qui souhaitent intégrer et participer à la Charte. Vous savez tous qu'aujourd'hui la Charte compte 10 membres de plein droit et que 4 nouvelles agences : Roscosmos (Russie), KARI (Corée du sud), INPE

(Brésil) et DLR (Allemagne) ont demandé leur intégration. Rares sont donc les grandes agences spatiales à manquer à l'appel !

Enfin, il ne faut pas négliger l'impact médiatique provoqué par le déclenchement de la Charte, comme à l'occasion du tsunami de décembre 2004, de l'ouragan Katrina, des tremblements de terre dans le Sichuan ou en Haïti, et plus récemment des inondations au Pakistan. Il ne s'agit évidemment pas de profiter, au sens péjoratif du terme, d'une catastrophe pour faire parler de la Charte et des activités spatiales, mais plutôt de prendre conscience de leur utilité, parfois unique, pour nos sociétés.

Et c'est là que cet anniversaire n'est pas dénué d'émotion : n'oublions pas que, si la Charte a été déclenchée à près de 280 reprises entre novembre 2000 et le 12 octobre 2010, c'est parce que les populations d'environ 97 pays touchées, meurtries parfois très profondément par des catastrophes hydrométéorologiques, sismiques, volcaniques, etc. ont pu bénéficier des services apportés par la Charte. Ce chiffre, je le sais, paraît *a priori* énorme à nos publics qui prennent alors conscience non seulement des dangers qui menacent nos villes, nos pays, mais aussi de la capacité de mobiliser dont nous sommes désormais capables... à partir d'un simple coup de téléphone, rappelons-le. Et si nous constatons que les déclenchements de la Charte s'accélèrent, on ne peut affirmer que c'est

seulement dû au changement climatique, puisqu'on assiste surtout à une implication de plus en plus forte des utilisateurs autorisés et des agences spécialisées des Nations Unies.

Les dix bougies de la Charte Espace et Catastrophes majeures, je le disais en introduction, sont aussi l'occasion de nous tourner vers l'avenir : car il n'est pas question de nous endormir sur nos lauriers !

Nous avons encore des efforts à accomplir afin de mettre les techniques spatiales au service des organismes de secours, au service de ceux qui doivent prévenir les risques ou gérer les catastrophes. Nous devons parvenir à réduire les délais de mise à disposition des produits, améliorer l'utilisation des archives, développer des méthodes pour optimiser la génération de produits à valeur ajoutée grâce à des programmes de R&D innovants, renforcer la formation des services de protection civile, des collectivités locales, enfin augmenter la visibilité de la Charte en informant les décideurs, en particulier dans les pays émergents.

Un autre enjeu consiste à passer d'un approvisionnement en données opportuniste à une programmation dédiée. Nous utilisons aujourd'hui des satellites déjà en orbite, non spécifiquement adaptés à la gestion des risques. Nous devons envisager la mise en place de satellites plus

spécialisés pour accomplir les missions de la Charte. Par exemple, les séismes qui ont touché la Chine et Haïti ont montré l'importance, voire la nécessité, d'avoir accès à des données très haute résolution. Celles-ci sont aujourd'hui mises à disposition de la Charte à travers l'US Geological Survey, au coup par coup, par les fournisseurs commerciaux américains, non membres de la Charte. L'arrivée prochaine de Pléiades, avec lequel des simulations ont été faites en matière de gestion des catastrophes, devrait renforcer la position de la Charte.

Il nous faut aussi intégrer au propos de la Charte la dimension d'anticipation, lorsqu'elle peut être honorée ; c'est le cas des ouragans, des tempêtes, des inondations. Nous connaissons tous la valeur que prennent les informations sur le « où, quand, quelle amplitude ? », lorsqu'il s'agit de se préparer à l'arrivée d'une catastrophe.

L'avenir, c'est encore élargir le champ de la Charte aux moyens de télécommunication. Lors du tremblement de terre en Haïti, les satellites de télécommunication ont pris le relais des moyens terrestres pour aider les équipes de secours envoyées sur place. Le CNES mène actuellement une réflexion avec la Croix Rouge et plusieurs agences des Nations Unies coordonnées par l'Office des Nations Unies pour la coordination des actions humanitaires ; il reviendra sans doute aux Nations Unies de fédérer

les partenariats avec le secteur privé (opérateurs satellites, fournisseurs de services, fabricants de terminaux) pour réaliser une telle opération de mise en commun des ressources de télécommunications.

À cet exercice de prospective, j'associe la notion de responsabilité, avec le souci de faire travailler ensemble les agences spatiales, les fournisseurs de données satellites, les services de protection civile, les agences spécialisées des Nations Unies, des scientifiques et des industriels. Un même souci de fédérer, de partager, doit exister au niveau des nouvelles initiatives européennes et internationales qui visent des objectifs voisins ou complémentaires : GMES, Sentinel Asia, services des Nations Unies, etc. Nous devons impérativement nous donner les moyens de la cohérence, afin d'éviter tout gaspillage de ressources et d'assurer, demain encore mieux qu'hier, la mission dont nous nous sommes chargés en nous engageant dans cette Charte.

Emotion et responsabilité : excusez-moi d'avoir donné une teinte aussi sérieuse à cet anniversaire, mais, au-delà de la satisfaction et de la joie que nous pouvons légitimement avoir à l'occasion de ce dixième anniversaire, je crois que nous sommes invités à prendre la mesure de ce grand engagement de la communauté spatiale, un engagement qui met en œuvre

ce qui est devenu la signature du CNES : « De l'espace pour la Terre » ;
toujours plus d'espace pour la Terre et ses habitants.

Je vous remercie de votre attention.
